

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 4 juillet 2019**

DATE DE CONVOCATION : 27.06.2019	L'an deux mille dix-neuf, <b>Le quatre juillet à vingt heures,</b>
DATE D’AFFICHAGE : 27.06.2019	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ.
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE 14	<b>Etaient Présents :</b> AILLET Louis, BREHINIER Henri, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, NEUTE Françoise et ROBISSOUT Josiane.
PRÉSENTS 10	
VOTANTS 11	<b>Excusés :</b> BOUAN Chantal (procuration à LA DROITTE Paul), COLLET Céline, MENIER Mireille et BROCHARD Gwénaëlle. <b>Secrétaire de séance :</b> LA DROITTE Paul

**PROCES-VERBAL REUNION DU 24 MAI 2019**

---

Bernard LETORT demande à ce que soit rajouté le fait de teinter les bancs de l'église après nettoyage.

Procès-verbal accepté à l'unanimité.

- ⇒ Mr le Maire demande à ajouter une délibération au conseil municipal concernant le projet d'une épicerie au local du 21 bis rue des Tilleuls. Demande acceptée à l'unanimité.

**Compte-rendu des réunions Dinan Agglomération**

---

Il y a eu 2 réunions du conseil communautaire depuis le dernier conseil municipal.

Réunion du 27 mai

Présentation des principaux points abordés :

- Présentation de la stratégie touristique du site Cap Fréhel St Malo et baie du Mt St Michel (5 EPCI sont concernés).
- Approbation de l'avenant du PAPI avec réactualisation. Signé le 4 juillet 2019 lors de la réunion avec le préfet. Mise en évidence de l'importance de l'eau sur notre territoire tant au niveau de la qualité que de la quantité.
- Fusion de Dinan Habitat et Neotoa

Réunion du 24 juin :

- Réunion de la CLECT – actualisation des Attributions de Compensation : validation par le conseil communautaire.
- Présentation du compte administratif du budget principal résultats 2018 =  
investissement = excédent de 4 664 608 €  
fonctionnement = excédent de 4 965 706 €  
résultat net à la clôture = excédent de 8 428 416 €

- Masse salariale = 19 300 000 € réalisés  
(Nombre de poste en remplacement = 32 équivalents temps plein)  
554 postes attribués à Dinan Agglomération

- Nomination d'une interlocutrice ou interlocuteur entre les communes et Dinan Agglomération.
- Création et attribution d'une dotation de solidarité. Les critères sont notamment le potentiel fiscal, le nombre d'habitant, etc.

Pour la commune de St Lormel, la dotation s'élève à 2,69 € par habitant soit 2404 €.

- Décision modificative pour le remboursement de l'emprunt de la ZA des Vergers
- Confirmation de la prise en charge des transports scolaires
- Versement transport mis en place pour les entreprises de plus de 10 salariés. La question se pose pour les associations. Elles sont exonérées selon 3 critères :

1) La reconnaissance d'utilité publique (directe ou par adhésion)

2) But non lucratif

3) Caractère social de l'activité

## **Compte rendu commissions communales**

---

- Bilan de la réunion de travail pour le repas des aînés 2019  
Le compte rendu de cette réunion a été transmis à l'ensemble du conseil.
- Traitement du bruit à la cantine :  
Les travaux sont programmés pour les 16 et 17 juillet.
- Fonctionnement de Convivio :  
Il n'y a pas de souci particulier. Règlementation pour 2022 : avoir 50% de produits locaux dont 20% de bio. Il est à noter que Convivio indique l'origine des produits. Une étude sera réalisée sur l'incorporation de produits bio dès la rentrée prochaine. En 2020, les bouteilles d'eau en plastique seront interdites à table. Il faudra s'équiper d'une fontaine à eau.
- Alarme PPMS à l'école  
Un Kit Spécial a été retenu comportant 3 points d'alerte avec 2 types d'alarme (1 pour l'intrusion, 1 pour l'incendie).
- Effectifs du RPI pour la rentrée scolaire :  
39 élèves à St Lormel et 44 à Créhen (Les effectifs sont maintenus)  
La Kermesse de fin d'année s'est bien passée.  
Une sortie randonnée a eu lieu et s'est bien déroulée.  
Pour la préparation de la rentrée prochaine, la commune a fait l'acquisition de 2 lits et à renouveler du linge pour la sieste.
- L'Amicale laïque a associé les élus de la commission affaires scolaires et les institutrices à leur réflexion sur l'emploi du versement reçu à l'occasion de la dissolution du Foyer des jeunes.
- Exposition « Talents et Savoir-faire » :  
Une douzaine de personnes sont intéressées pour exposer leurs créations et productions lors de cet événement. La date a été arrêtée sur le week-end du 23 et 24 novembre 2019.

## **LOCATION LOCAL COMMERCE 21 bis RUE DES TILLEULS**

---

Suite à la présentation par M. NOTTIN Frédéric de son projet d'épicerie au local commercial du 21 bis rue des tilleuls, M. le Maire demande son avis au conseil municipal sur ce projet après avoir reçu 3 propositions. Il est proposé un projet de bail prévu entre la commune de St Lormel (bailleur) et M. NOTTIN Frédéric (preneur) pour la location du local à usage de commerce pour l'exploitation d'une épicerie.

Le présent bail est consenti pour une durée de trois années entières à compter du 12 août 2019 au 11 août 2022.

Le loyer **annuel** demandé pour la première année est de 3 000 €, soit 250 € mensuel et 4 800 €, soit 400 € mensuel les années suivantes, indexé sur l'indice de référence des loyers commerciaux (ILC) établi par l'INSEE (indice de base du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 de 114,64 points). L'indice de comparaison lors de chaque révision sera celui du même trimestre publié chaque année.

Le dépôt de garantie prévu est de deux mois de loyers soit 800 €.

Après débat sur le contexte et les caractéristiques de ce projet, le conseil se positionne favorablement pour la location du local à M. NOTTIN Frédéric.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- Autorise le Maire à signer le bail du local commerce 21 bis rue des Tilleuls avec M. NOTTIN Frédéric dans les conditions précitées et toutes autres pièces administratives nécessaires à l'opération.**

## **DINAN AGGLOMERATION**

---

- **Convention prestations de services pour Dinan Agglomération - compétence assainissement**

Dans le cadre de son service d'assainissement en régie, Dinan Agglomération a besoin de l'exercice de certaines missions par les régies communales pour la gestion courante des stations d'épurations (entretien des abords, analyses hebdomadaires autocontrôles) et éventuellement des travaux ponctuels.

Aussi, il convient de mettre en place une coopération entre la commune et Dinan Agglomération par le biais d'une convention de service visant à préciser les conditions techniques et financières dans lesquelles la commune assurera, à titre transitoire, des prestations ponctuelles pour le compte de Dinan Agglomération dans le cadre de la compétence assainissement.

Une convention de ce type a été passée en 2018 pour une durée d'un an non renouvelable. Une nouvelle convention est donc nécessaire pour l'année 2019.

Pour la commune de St Lormel, les prestations pouvant être effectuées par les agents communaux pour Dinan Agglomération sont :

- La tonte/le débroussaillage (entretien paysager)
- Analyses hebdomadaires : autosurveillance
- Intervention exceptionnelle/travaux exceptionnels (20€/heure) sur demande de Dinan Agglomération

L'ensemble des dépenses est évalué à **1105 €** pour l'année 2019.

La convention prévoit aussi des tarifs forfaitaires pour les missions demandées à la commune.

	€/heure
Coût horaire tonte	26,00
Coût horaire autres tâches	24,60
Coût horaire d'un agent technique	20,00

	Total
Forfait tonte Lagune grand site	1 586 €

Forfait tonte Lagune petit site	975 €
Forfait tonte STEP	585 €
Forfait taille de haies	492 €
Forfait autosurveillance	520 €
Forfait faucardage avec désherbage ponctuel des lits	590 €
Forfait nettoyage dégrilleur	1 560 €
Forfait nettoyage panier dégrilleur dans un PR	780 €

Il est demandé l'avis du conseil.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise Mr le Maire à signer la convention de service avec Dinan Agglomération, aux charges et conditions qu'il jugera convenables et notamment celles figurant dans le projet de convention annexée à la présente délibération, comprenant notamment les éléments ci-dessus analysés,**
- **Accepte les tarifs forfaitaires ci-dessus indiqués pour la facturation à faire auprès de Dinan Agglomération par règlement semestriel**

- **Convention de remboursement de l'emprunt de la ZA les Vergers**

Pour rappel, le conseil municipal a délibéré le 16 mars 2018 la mise à disposition des biens de la ZA les Vergers incluant la reprise de l'emprunt 00010509819 en cours concernant le bassin Eaux Pluviales de la ZA les Vergers. Le conseil communautaire a confirmé cette reprise d'emprunt par une délibération le 4 février 2019.

Suite à une demande de Dinan Agglomération, nous avons donné notre accord pour la rédaction d'une convention de remboursement des échéances de 2018 et 2019 au profit de la commune afin d'éviter de procéder au transfert de l'emprunt arrivant à échéance en 2019.

Dinan Agglomération nous propose donc une convention de remboursement des échéances payées par la commune pour un montant de 19 671.26 € en capital et 1 232.84 € en intérêts, soit un total de 20 904.10 €.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise Mr le Maire à signer, avec Dinan Agglomération, la convention de remboursement de l'emprunt 00010509819 relatif à l'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales situé ZA les Vergers pour les échéances de 2018 et 2019.**
- **Convention de reversement d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques**

Le Pacte Fiscal et Financier Solidaire, approuvé par le conseil communautaire le 17 septembre 2018 et le conseil municipal le 26 octobre 2018, prévoit un objectif n°6 « conforter les moyens d'actions en faveur du développement économique ».

Afin d'acter la mise en œuvre de cet objectif, il nous est demandé de délibérer sur une convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques :

- 15 % des produits issus de la dynamique des bases foncières (avant le 01/01/2017) ;
- 50 % des produits issus de la dynamique des bases foncières (du 01/01/2017 au 31/12/2018) ;
- 85 % des produits issus de la dynamique des bases foncières à partir du 01/01/2019.

Le montant de reversement pour 2019 est estimé à 734 € selon une estimation transmise par Dinan Agglomération en décembre 2018.

Les zones concernées par l'application de cette convention sont :

- Les zones d'activités nouvelles, aménagées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- Les zones d'activités anciennement communautaires ou transférées à Dinan Agglomération
- Les extensions des zones communautaires actuelles

Pour rappel, le principe d'un reversement des produits fiscaux a été évoqué dans la délibération de transfert de la ZA les Vergers du conseil municipal le 16 mars 2018.

La convention s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal est invité à délibérer sur cette convention.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise M. le Maire à signer, avec Dinan Agglomération, la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur les zones d'activités économiques.**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION – FC ST LORMEL**

---

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association FC St Lormel sollicitant une subvention de 2000€ pour l'année 2019.

Pour rappel, le conseil municipal a octroyé une subvention de 1700 € en 2018.

Il est proposé au conseil de renouveler ce montant pour la subvention de 2019.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide d'accorder une subvention de 1700 € à l'association FC St Lormel.**

#### **RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE**

---

Nous avons reçu un courrier de la Caisse régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor nous avisant de la date d'échéance au 5 juillet 2019 du contrat d'ouverture de crédit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000 € aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.20 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

Un nouveau contrat pour un même montant de 50 000 € est proposé à la date du 13 juin 2019 aux conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.10 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de procéder au renouvellement du contrat de crédit dit « ligne de trésorerie » d'un montant de 50 000€.**
- **Accepte les conditions suivantes : EURIBOR 3 mois moyenné + marge de 1.10 %, commission d'engagement : 0.25 % du montant de la ligne.**
- **Autorise le Maire à signer le contrat avec le Crédit Agricole des Côtes d'Armor**

## CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU LOCAL COMMUNAL

---

Monsieur Thierry Crapart souhaite organiser, sous son nom d'artiste Thierry Garance, une exposition de peintures et dessins au local communal du bourg au 21 bis rue des Tilleuls les week-ends des 27-28 juillet, 3-4 août et 10-11 août 2019. Il sera peut-être accompagné de M. Sébastien Thomazo. Un petit vernissage sera organisé en collaboration avec le bar "Le Cormoran".

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation temporaire du local avec M. Crapart pour la période du 22 juillet au 11 août 2019. Un loyer forfaitaire de 100 € lui sera demandé.

Il est demandé l'avis du conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Autorise M. le Maire à signer, avec M. Thierry Crapart, une convention d'occupation temporaire du local communal situé 21 bis rue des Tilleuls du 22 juillet au 11 août 2019 au prix forfaitaire de 100 €.**

## INFORMATIONS DIVERSES

---

- Modification de la carte du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)  
  
Suite au décès de Jean-Claude CADE, la zone du PCS N° 10 qui lui était attribuée a été redistribuée entre les zones 11 et 9 avec l'accord des conseillers concernés.
- Conseil Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) :  
Dinan Agglomération maintient la prise en charge du montant de la cotisation 2019 pour les 64 communes.
- Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement pour 2018 :  
Le montant prévu au budget 2019 était d'environ 18 000 €. Il sera versé 20 194,21 € à la commune.
- Le Fond de péréquation Intercommunal (FPIC) : Un montant de 12 428 € était prévu. 14 813 € seront versés à la commune.
- Demande de travaux à l'esplanade de la Maison Neuve  
Il nous a été demandé de nous rapprocher de la commune de Plancoët pour envisager des travaux de remise en état de ce terrain qui appartient à Plancoët et qui se situe sur la commune de St-Lormel. Des devis ont été demandés pour 16 480 € pour la réfection de l'esplanade et 1 343 € pour la remise en état des trottoirs qui nous concernent. Il est indiqué que cette surface produit beaucoup de poussière. Un débat a lieu sur la prise en charge de ces travaux sachant que ce terrain est essentiellement utilisé pour des équipements plancoëtins. Cependant les trottoirs sont fortement détériorés et nécessiteront une réfection.
- Planning prévisionnel des travaux de voirie par l'entreprise LESSARD.  
Les travaux devraient commencer le 30 juillet et se terminer le 2 août sur les lieux-dits Fromentel, La Clôture et Chantepie.
- Reprise, suite à un arrêt pour maladie ordinaire, d'un agent des services techniques en temps partiel pour raison thérapeutique.
- Élagage des arbres du camping et des ifs du Vieux Bourg. Les travaux d'élagage sur les ifs ont été réalisés par des spécialistes.

- Réunion le 11 juillet de 18h à 20h du service déchets de Dinan Agglomération à la salle polyvalente de St Lormel. Tous les élus sont invités.
- Aire de jeux : La date d'inauguration est à déterminer. Des informations complémentaires vont être demandées auprès de la préfecture afin de définir la date de cet événement.
- Changement de date pour la fête de St-Lunaire  
La fête de St Lunaire est prévue le 14 juillet et non le 7 juillet comme l'information avait été indiqué dans le Réveil de juillet.
- Le garde-corps des escaliers menant à la salle de repos des agents a été changé début juillet.
- Le compte-rendu du conseil d'administration de l'AFBN (association ferroviaire Bretagne nord) a été communiqué à l'ensemble du conseil.
- Présence de bouteilles de gaz et encombrement du local associatif.  
Josiane Robissout a constaté la présence de nombreuses bouteilles de gaz à moitié pleines dans ce local ce qui induit un problème de sécurité. Après contact avec les associations se servant de ce local, la plus grande partie des bouteilles a été enlevée.  
D'autre part, il a été constaté que le nombre de containers présent dans le local est trop important et encombre l'espace. 2 containers servaient auparavant au camping. Il est prévu de réaliser une opération d'optimisation d'espace dans ce local.
- Les élus sont invités à la Commémoration de la libération de la commune du 4 août 1944 le dimanche 4 août au Vieux Bourg.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Loïc Daunay signale une personne qui promène 2 gros chiens sur la commune de St-Lormel qui ne sont pas tenus en laisse, pénètrent dans les propriétés et peuvent être potentiellement dangereux. Le propriétaire semble résider sur la commune de Pluduno. Des renseignements vont être pris.

Louis Aillet signale un problème d'entretien (débroussaillage) au niveau du fossé en face du terrain de Mr Hamon au Guenbosq qui pourrait provoquer des problèmes d'écoulements d'eau. Un autre point est à voir au lieu-dit La Croix et à la Ville Chouan.

Bernard Letort signale qu'à la ZA des Vergers il y a des arbres qui semblent nécessiter une opération d'entretien. Une visite sur place sera prévue afin de faire le point.

Bernard Letort demande ce qui a été prévu pour prévenir les risques au croisement de la Ville Battais. Des panneaux et des marquages ont été commandés et des devis sont attendus pour réaliser ces installations.

Régine Leborgne signale des morceaux de verre au bord des containers de tri au cimetière sur l'accès à l'aire de jeu et au plateau multisports.

Paul La Droitte demande s'il est possible d'emprunter la sonorisation pour la journée du Grand Forum des Associations. Le conseil municipal autorise Paul LA DROITTE à utiliser la sono de la commune pour cet événement.

Prochain conseil municipal : vendredi 13 septembre 2019 à 20h  
La séance est levée à 23h25

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis	BOUAN Chantal  <i>Absente</i>	BROCHARD Gwenaëlle  <i>Absente</i>
COLLET Céline  <i>Absente</i>	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille  <i>Absente</i>	NEUTE Françoise